

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

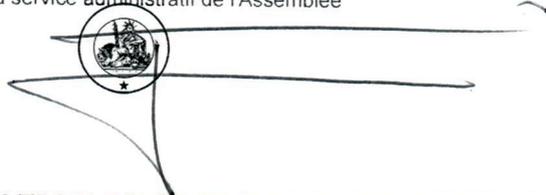
068-226800019-20160624-CG-2016-3-7-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2016

Publication : 01/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation Ludovic LIONS,
chef du service administratif de l'Assemblée



Conseil départemental
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil départemental

N° CG-2016-3-7-1

Séance du vendredi 24 juin 2016

FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UNE PUBLICATION DEPARTEMENTALE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme FUCHS donne procuration à M. BECHT.
Mme GROFF donne procuration à M. WITH.
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN.
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,

VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2016-4-7-3 du 22 avril 2016 relative à la convention avec le Département des Vosges pour l'édition des actes du colloque « Guerre des Vosges, guerres de Montagne 1914-1918 »,

VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Fixe le prix public de vente de l'ouvrage « Guerre des Vosges, guerres de montagne 1914-1918 » à 25 € l'unité ;

- Précise que la recette correspondante sera affectée à la régie de recettes des Archives Départementales permettant l'encaissement des produits de la vente.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité